



Nîmes, le mardi 19 janvier 2016

Ancien site minier et industriel de la Croix-de-Pallières le Préfet du Gard réfute formellement les accusations portées à l'encontre des services de l'État

Dans la presse régionale du 17 janvier 2016, un article a mis en cause la gestion des anciens sites miniers et industriels de la-Croix-de-Pallières par les services de l'État dans le Gard. Le préfet du Gard réfute formellement ces accusations.

Cet article accuse la préfecture d'avoir refusé « *systématiquement l'information* » et d'avoir organisé « *une sous-information générale* ». **Le préfet du Gard et la directrice générale de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées réfutent formellement ces accusations et soulignent, au contraire, l'engagement précoce des services de l'État sur cette problématique et le souci permanent d'information du public et des élus.**

En 1999, l'État impose à l'ancien exploitant une mise en sécurité conforme aux textes alors en vigueur.

Dès la cessation de l'activité minière en 1999, la préfecture prescrit à la société exploitante des mesures de mise en sécurité du site en application du code minier (fermeture de l'accès à la mine, confinement du site de dépôts de résidus de laverie, inscription d'une servitude au registre des hypothèques). Une fois ces mesures réalisées en 2004, le caractère « minier » du terrain disparaît : la police administrative spéciale des mines du préfet cesse et laisse sa place à la police administrative classique du maire.

Dès 2005, les services de l'État se saisissent de la problématique de la pollution des sols afin d'évaluer les risques pour la population.

Dans le cadre d'une campagne nationale de recherche des sites et sols pollués au plomb lancée le 5 septembre 2005, les services déconcentrés du ministère de l'environnement identifient dans le Gard l'ancien site minier et industriel de La Croix de Pallières.

L'État missionne son expert GEODERIS pour diligenter une première étude. Le 20 juin 2007, les représentants de l'État et Geodéris rencontrent dans ce cadre les élus des collectivités concernés. **Le 3 mars 2008, la fiche de situation de GEODERIS sur le site de la-Croix-de-Pallières est rendue publique.** Par précaution, l'État recommande aux maires de faire usage de leur pouvoir de police pour signaler le danger et clôturer les zones les plus polluées. Des fiches descriptives sont alors également remis aux maires par l'État.

En 2011, le ministre de l'environnement engage une démarche d'interprétation de l'état des milieux (IEM). Au fur et à mesure, les résultats sont communiqués aux personnes concernées (envoi d'une première version aux maires en juillet 2013, communication des résultats des prélèvements réalisés aux riverains concernés en février 2014 et de recommandations sanitaires de l'ARS, remise de l'étude définitive aux maires en avril 2014).

Le 9 décembre 2014, à Thoiras, le sous-préfet du Vigan tient une réunion publique pour présenter les conclusions de l'étude IEM et précise notamment :

1) que la qualité de l'eau potable, analysée par l'ARS, a été délivrée dans le réseau public n'est pas altérée mais que les propriétaires de puits privés - non analysés jusque là - doivent réaliser des prélèvements ;

2) que, face à la pollution du sol, les riverains doivent suivre certaines recommandations dans les activités privées de jardinage ou de petits élevages (par exemple, éviter ou limiter la consommation des fruits, légumes et œufs produits localement, arroser les cultures à visée alimentaire avec une eau potable, telle que celle contrôlée du réseau public, privilégiée des cultures hors sol, etc.) ;

3) que certaines zones du secteur de l'étude IEM sont déclarées comme incompatibles avec toutes activités résidentielles ou économiques.

Associée à cette réunion, l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon a annoncé le lancement d'un dépistage gratuit des habitants du territoire, visant à tester leurs niveaux d'arsenic, de plomb et de cadmium présents afin de leur proposer, le cas échéant, un suivi médical adapté. Cette surveillance sanitaire a été mise en place dans le courant de l'année 2015. Par un communiqué de presse en date du 18 janvier 2016 (en annexe), l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées a fait le point sur la mise en place de ce dépistage.

En juin 2015, les services de l'Etat ont lancé une troisième étude complémentaire d'analyse de sols au sein de deux propriétés. Les résultats de cette troisième étude, en cours de conclusion, seront communiqués la semaine prochaine aux maires concernés et aux propriétaires des terrains.

A contrario de ce qui a pu être avancé, les services de l'État se sont attachés, tout au long de l'avancée de la procédure, à délivrer aux élus locaux et à la population l'information la plus complète.

Deux études du ministère de l'environnement, et une étude complémentaire, ont été diligentées pour connaître l'état du risque environnementale. Ces études ont toutes été communiquées aux élus du territoire et la présentation des conclusions de la deuxième étude a fait l'objet d'une réunion publique à Thoiras.

Le sous-préfet du Vigan a par ailleurs accordé un entretien à la presse en octobre 2013 pour présenter les premiers résultats de l'étude IEM. Le chef de l'unité territoriale dans le Gard de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement a également répondu par téléphone à de nombreuses questions des journalistes.

Contacts presse Préfet du Gard :

Ronald Passet

04 66 36 40 18 ou 06 30 19 90 50

Maëva Emsellem

04 66 36 40 52 ou 06 30 19 04 81